



Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 2 juin 2017

Etaient présents : M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN – M. Francis USARBARRENA – M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY – M. Alain ROTH – Mme Christelle CHAVEY – M. Frédéric MAURICE – M. Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – M. Fabrice FRICHET –

Avaient demandé à excuser leur absence : Mr Michel LAURENT – Mme PACCHIOLI Stéphanie – Mme Mélanie TAKACS – Mme Christelle VAUCLAIR et Mme Liliane HOUG

Etaient absents : Mr Yves BOITEUX et Mme Lise BIGUENET

Procurations : Monsieur Michel LAURENT qui donne procuration à Mr Rémy NAPPEY – Mme Stéphanie PACCHIOLI qui donne procuration à Mr Pierre SCHIFFMANN – Mme Mélanie TAKACS qui donne procuration à Mme Delphine PRENEY – Mme Christelle VAUCLAIR qui donne procuration à Mr Laurent TOURTIER – Mme Liliane HOUG qui donne procuration à Mme Martine LOHSE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 15. Il tient à présenter les condoléances du Conseil municipal à Mesdames Catherine PETREQUIN pour le décès de son papa et Liliane HOUG, pour le décès de sa maman.

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 avril 2017.

2. AMI revalorisation bourgs centres : demande de subvention auprès du FNADT – plan de financement

Dans sa séance du 24 mars 2017, le Conseil municipal a validé l'adhésion à un groupement de commandes avec la Commune de Rougemont dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché relatif à la réalisation d'études de programmation pour les communes de L'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont pour la revalorisation des bourgs centres.

Une demande de subvention a été adressée au titre du FNADT.

Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention au titre du contrat de ruralité sera de 10 000.00 euros HT. La somme indiquée dans le plan de financement est exprimée toutes taxes.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessous

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%	Date de décision (
Acquisitions immobilières (études)	100 000€	120 000€	Aides publiques (1) :			
Travaux			- Union européenne			
Matériel			- État (contrat de ruralité)	12 000 € TTC	10 %	
Autres			- Collectivités locales et leurs groupements			
			- Région	72 000 € TTC	60%	
			- Département			
			- Communes ou groupement de communes	36 000 € TTC	30%	
			- Établissements publics			
			- Autres (2)			
			Sous-total :			
			Autofinancement (communes de l'Isle sur le Doubs et Rougemont) Fonds propres			
			Emprunts (2)			
			Crédit-bail			
			Autres (2)			
TOTAUX	100 000 €	120 000 €		120 000 €	100%	

- S'engage à prendre en charge les financements non acquis.

3. Remise en état du terrain sis 75 grande rue suite à la coulée de boue du 24 juin 2017- nouveau plan de financement –

Lors du violent orage dans la nuit du 24 au 25 juin 2016, une coulée de boue a traversé la maison sise 75 grande rue, la rendant inhabitable. Un arrêté municipal d'interdiction de pénétrer dans cet immeuble a été pris pour une durée indéterminée à compter du 30 juin dernier.

Une intervention du Bureau de recherches géologiques et minières a été sollicitée. Un rapport a été établi le 3 octobre 2016 préconisant l'évacuation des masses de terre glissées et la consolidation du terrain.

Le coût des travaux avait été estimé à 178 080.00 € TTC

Les propriétaires ne pouvant pas prendre en charge cette dépense, l'Etat peut accorder une aide financière au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs dit fonds Barnier.

Condition : la Commune doit être porteuse du projet et la catastrophe naturelle au titre de mouvement de terrain doit avoir été reconnue. (Arrêté du 26 novembre 2016).

Une consultation a été lancée en janvier 2017 pour déterminer la nature et le coût des travaux. Deux entreprises ont répondu et proposent un curage, un déblaiement et un confortement définitif.

- L'entreprise TETRA pour 148 400.00 € HT – 178 080.00 TTC
- L'entreprise ROC pour 148 402.00 € HT - 178 082.40 € TTC

Compte tenu de la spécificité des travaux, l'analyse technique des offres a été confiée au CEREMA (centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui propose de retenir l'entreprise ROC qui est techniquement la meilleure selon les critères retenus pour l'analyse.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 février 2017, avait autorisé la réalisation des travaux sur la parcelle sise 75 grande rue et arrêté un plan de financement prévoyant des aides de l'état au titre du FPRNM et de la DETR.

La Commune n'étant pas propriétaire du terrain, il n'est pas possible d'obtenir une aide au titre de la DETR.

A la demande de Monsieur le Maire, deux réunions ont eu lieu à la Sous-Préfecture réunissant les intervenants directs ou indirects représentants de l'Etat, DDT, la Ville de L'Isle-sur-le-Doubs, les compagnies d'assurances, Habitat 25.

Il en ressort les éléments suivants :

L'arrêté municipal a été modifié pour permettre aux experts du propriétaire et des locataires de pénétrer sur le site sous réserve d'une autorisation et de faire réaliser les opérations de déblaiement.

Les dépenses éligibles au fonds Barnier (FPRNM) excluent le coût de déblaiement du terrain qui reste à la charge des propriétaires.

La quantité de déblais issus du glissement de terrain et provenant des deux propriétés impactées, mais stockées sur la propriété Chauffeton, a fait l'objet le 14 avril dernier d'une évaluation contradictoire mais concordante du géomètre de la commune et de l'entreprise ROC. Elle est estimée à 360 m³, à laquelle on applique le coût de l'évacuation proposé par ROC dans son offre (76,50 € ht/m³) et la TVA à 20%, soit 33 048.00 € TTC.

Cette somme sera prise en charge par Habitat 25 et les époux Chauffeton.

La subvention pour les travaux de protection et de prévention au titre du fonds Barnier pourra atteindre 50 % du coût global.

Pour être éligible à cette aide, la Commune doit participer à hauteur de 20 % de la dépense totale.

Les travaux de sécurisation de la parcelle d'Habitat 25 seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de L'Isle-sur-le-Doubs après signature avec Habitat 25 d'un document juridique finalisant cette opération.

Les propriétaires de l'immeuble sis 75 grande rue ont donné leur accord pour la réalisation des travaux et la prise en charge de la participation financière qui leur incombe.

Un nouveau plan de financement a donc été établi sur cette base :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de déblaiement et de sécurisation	145 034.40 € ttc	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (50 %)	74 583.20 € ttc
Mission SPS	1 632.00 € ttc	Part communale (20 %)	29 833.28 € ttc
Frais de géomètre	2 500.00 € ttc	Participation Habitat 25 (Au prorata de la surface impactée par le glissement 341 m2)	31 991.03 € ttc
		Participation Famille Chauffeton (Au prorata de la surface impactée par le glissement 136 m2)	12 758.89 € ttc
Total DEPENSES	149 166.40 € ttc	Total RECETTES	149 166.40 € ttc

Les crédits ont été inscrits au budget primitif à hauteur de 130 000.00 €, ils seront complétés lors d'une prochaine décision modificative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise la réalisation des travaux ci-dessus ;
- arrête les modalités de financement telles que présentées ci-dessus;
- autorise Monsieur le Maire à déposer le nouveau dossier de demande de subventions auprès du FPRNM ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux avec Mr et Mme Gilles CHAUFFETON ;
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment celui qui définira les conditions de participation financière d'Habitat 25.
- décide d'attribuer le marché de travaux suite à la consultation lancée le 20 janvier 2017 à l'entreprise ROC travaux spéciaux sise à le Russey (Doubs) et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

4. Achat de terrain à la société Yxime

Des échanges ont eu lieu depuis 2014 avec la SNCF pour acquérir les terrains situés dans le prolongement de la gare pour réaliser un parking.

La Société Yxime, mandataire de la SNCF, pour la gestion de leur foncier vient d'adresser une proposition de céder à la commune :

- Le terrain appartenant à SNCF Mobilité d'une surface de 357 m² environ au prix de 7 000 euros
- Le terrain appartenant à SNCF Réseau d'une surface de 470 m² environ au prix de 8 900 euros

Le bien sera vendu en l'état d'usage des infrastructures de chemins de fer, la Commune devra en faire son affaire personnelle, sans aucun recours ultérieur possible contre SNCF.

Par ailleurs la Ville aura à sa charge :

- la pose d'une clôture défensive en limite de propriété avec les emprises mitoyennes du domaine ferroviaire (une servitude sera insérée dans l'acte)
- les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

accepte la proposition de la société Yxime telle que décrite ci-dessus

accepte de prendre à sa charge :

- la pose d'une clôture défensive en limite de propriété avec les emprises mitoyennes du domaine ferroviaire (une servitude sera insérée dans l'acte)
- les frais de géomètre et de notaire.

Les crédits budgétaires seront ouverts à l'occasion d'une prochaine décision modificative en fonction de l'avancée du dossier.

5. Consultation balayage des voiries – attribution du marché

Une consultation a été lancée le 11 mai dernier pour le marché de balayage de la voirie avec parution de l'avis d'appel à concurrence dans le journal local le 15 mai 2017.

Ce marché est un marché à bon de commandes d'une durée de quatre ans.

Deux offres sont parvenues à la mairie dans le délai imparti et ont été ouvertes lors de la réunion de la Commission d'ouverture des plis le 29 mai dernier.

Deux critères avaient été retenus pour l'analyse des offres

1. Prix de la prestation : 50 %
2. Valeur technique : 50 %

Monsieur Francis USARBARRENA, adjoint en charge des travaux, donne lecture du procès-verbal de la commission d'ouverture des plis.

Les deux entreprises ont obtenu la même note pour la valeur technique.

La Commission propose de retenir l'entreprise SBM TP LE JEUNE de Baume les Dames qui présente le meilleur prix pour la prestation « balayage régulier des cinq secteurs routiers » et qui a obtenu le maximum de points soit 85.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de balayage de la voirie à l'entreprise SBM TP le Jeune à Baume les Dames et à autoriser Monsieur le Maire à en signer les différentes pièces.

6. Horaires scolaires à la rentrée 2017-2018

Dans le cadre de l'évaluation du PEDT, un questionnaire a été adressé aux familles, aux enseignants, aux animateurs, aux ATSEM et aux agents d'entretien.

Il en ressort que 65 % des familles souhaitent la modification de l'organisation scolaire avec le déplacement de la demi-journée non travaillée le mercredi matin au lieu du samedi matin.

Cette proposition a été validée par les conseils d'école.

Les membres du Comité de pilotage du PEDT proposent **donc de retenir le mercredi matin pour la cinquième demi-journée scolaire** et ont validé les horaires suivants :

Jours scolaires travaillés : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

	Ecole Briand	Ecole Perdrizet	Ecole Bourlier	Ecole Clavel
Matinée	8 h 25 – 11 h 25	8 h 25 – 11 h 25	8h 20 – 11 h 20	8 h 30- 11 h 30
Pause méridienne	2 h 15	2 h 15	2 h	2 h
Après-midi	13 h 40 – 15 h 55	13h 40 – 15 h 55	13 h 20- 15 h 50	13 h 30 – 16 h

Le périscolaire du matin aura lieu tous les matins **y compris le mercredi** à l'école Bourlier dans la salle libre du rez-de-chaussée déjà utilisée cette année pour les TAP.

Le périscolaire du soir a lieu à l'école Clavel.

Les trajets des enfants fréquentant le périscolaire sont assurés matin et soir en bus.

Une heure de TAP gratuite a lieu le mardi, de 15 h à 16 h à l'école Clavel et le vendredi, de 14 h 50 à 15 h 50 à l'école Bourlier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les horaires tels que présentés ci-dessus applicables à la rentrée scolaire 2017/2018.

7. Règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires applicables à partir de la rentrée 2017-2018

Le Conseil municipal, valide, à l'unanimité, le règlement intérieur des services périscolaires et extra scolaires qui sera applicable à partir de la rentrée 2017/2018

8. Personnel – emplois saisonniers – fixation du nombre d'emplois

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création de quatorze postes d'emplois saisonniers pour la période de juillet-août :

- neuf contrats de trois semaines pour les services techniques
- trois contrats de trois semaines pour l'entretien ménager des écoles
- un contrat de deux semaines pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de la bibliothèque.
- un contrat d'un mois pour remplacer la bibliothécaire

9. Ecoles de musique de Montenois et Clerval – demandes de subventions

L'école de musique de l'Isle-sur-le-Doubs ayant arrêté son activité, les enfants l'islois se rendent désormais dans les écoles limitrophes :

- 4 enfants se sont inscrits à l'école de Clerval
- 1 enfant est inscrit à l'école de Montenois.

En l'absence d'école de musique sur la localité, le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'octroi d'une participation communale et à en fixer le montant.

Pour mémoire, une somme de 200.00 euros par enfant avait été allouée en 2016.

Madame Stéphanie PACCHIOLI concernée à titre personnel par ce dossier, ne prend pas part à ce vote.

Le Conseil municipal, par 19 voix POUR, une abstention (Mr Fabrice FRICHET) décide d'allouer une somme de 150.00 euros par élève l'islois inscrit dans les écoles de musique de Clerval et Montenois

10. Demande de subvention de l'association des Restaurants du cœur

L'association des restos du cœur sollicite une aide municipale pour financer la sortie estivale au parc d'attractions de Fraispertuis

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 150.00 euros pour cette action.

11. Marché de Noël – Proposition de règlement - tarifs 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement pour l'organisation du marché de Noël et fixe les tarifs 2017 comme ci-dessous :

- Chalet 2x2m² : 115 € pour le week-end entier
- Chalet 2x4m² : 230 € pour le week-end entier
- Chalet 2x2m² pour une journée : 70 €
- Manège : 30 €

12. Eco-gobelets – règlement de mise à disposition

Les associations étant de plus en plus nombreuses à solliciter la mise à disposition des éco-gobelets, un règlement a été rédigé, il explique le fonctionnement de la consigne et prévoit notamment une pénalité en cas de défaut de propreté à la restitution.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce règlement qui prendra effet à compter du 2 juin 2017.

13. - Affouage 2017 – fixation du tarif

La Commission des forêts propose de fixer le montant de la taxe affouagère à 8.00 € le stère, soit 56.00 € les 7 stères pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

14. - Bibliothèque municipale – carte jeunes autorisation à Mr le Maire de signer la convention avec le CRIJ et la Région Franche-Comté

Le Conseil Régional a mis en place le principe du chéquier Avantages culturels, dont l'objectif est de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles. La Région a décidé de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.

Le Conseil régional verse une participation au regard du nombre d'abonnements qui seront délivrés aux jeunes titulaires de la Carte Jeunes : 5 €/coupon.

En contrepartie, la Ville de L'Isle-sur-le-Doubs s'engage notamment à permettre l'inscription à la Bibliothèque à titre gratuit de tout détenteur de la Carte Avantage Jeunes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Régional pour la saison 2017-2018.

15. – Admission en non valeur

Madame le Comptable du Trésor propose d'admettre en non-valeur pour rétablissement personnel sans liquidation judiciaire les titres émis à l'encontre de plusieurs débiteurs pour un montant de 873.72 € concernant des frais de restauration scolaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'extinction de ces créances, les crédits sont inscrits au compte 6542.

16. Affaires diverses

La vente de bois de chauffage de bord de route aura lieu le vendredi 23 juin 2017 par tirage au sort

Un propriétaire propose à la Commune d'acquérir une parcelle de 88 ares qui jouxte le cimetière ; une estimation sera demandée aux Services des Domaines.

Départs : Monsieur le Maire annonce les départs de Madame Sylvie LOPEZ, directrice de l'école Valérie Perdrizet et Monsieur Florent CATHENOD, directeur de l'école Bourlier.

Madame Viard, comptable du Trésor, est mutée à la Direction des Finances Publiques d'Epinal à compter du 1^{er} juillet 2017.

Spectacle «à la lueur des contes » proposé par la CC2VV dans le cadre de la saison culturelle départementale

Spectacle pour les enfants des écoles le 15 juin le matin

Spectacle pour les adultes le 16 juin 2017 à 19 h 45 à la Salle des fêtes - tarif : 5.00 euros

La séance est levée à 20 h 43.